

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2012

Etaient présents : Patrick BERNARD ; René PARISOT ; Valérie DEPIERRE ; Valérie ARBEL ; René BERNARD ; Jean-Paul GUIGNARD ; Marie-Thérèse MOUREY ; Philippe BULABOIS Marie-Jeanne PITET.

Absent : Yves REYNAUD excusé ;

Secrétaire de séance : Philippe BULABOIS

Compte rendu de la séance précédente : sans observation

Comptes de gestions 2011

Approbation des comptes de gestion du comptable, dressés par M. ACCARY, receveur

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2011 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

pour les budgets M14 commune et M49 assainissement.

Taux des taxes impôts directs 2012

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas modifier le taux des taxes d'impôts directs pour l'année 2012 (pour rappel : taxe d'habitation : 6,07 % ; foncier bâti : 14,56 % ; et foncier non bâti : 21,44%).

Redevance assainissement période 01 mai 2012 à 30 avril 2013

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents fixe la redevance assainissement pour la période de 01 mai 2012 au 30 avril 2013, à :

- prime fixe : 36 €

- consommation = m3 d'eau rejetée = 0,75 €
- tarif dégressif appliqué pour les consommations supérieures à 6000 m3 comme suit :
 - ✿ de 6001 m3 à 12000 m3 : coefficient 0,8
 - ✿ de 12001 m3 à 24000 m3 : coefficient 0,6
 - ✿ à partir de 24001 m3 : coefficient 0,5
- toute résidence située sur la commune et raccordable au réseau est passible de la redevance.

Budgets primitifs 2012

Le maire présente au conseil municipal des projets de budgets pour l'exercice 2012, à savoir :

Budget M 49 assainissement:

Section de fonctionnement : recettes = dépenses = 93 244 €

Section d'investissement : recettes = dépenses = 68 920 €

Le conseil municipal après délibération adopte ce budget à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix pour.

Budget M14 commune :

Section de fonctionnement : recettes = dépenses = 240 279 €

Section d'investissement : recettes = dépenses = 283 221 €

Le conseil municipal après délibération adopte ce budget par : 7 voix pour, 1 contre et 1 abstention

Carte communale

Sous la proposition de la commission assainissement le conseil municipal décide d'apporter des modifications sur le plan de la carte communale en prenant en compte les remarques de la chambre d'agriculture et de la DDT et décide de demander à MM Mathey (cabinet en charge de l'élaboration de la carte communale), de modifier les documents avant de les transmettre en commission CDCEA.

Nous devons prendre en compte l'étude « Poyry », et les cartes des aléas inondation donc concernant les parcelles 143, 142, 140, 139, 138, 137 et 136, alors que La DDT souhaite qu'elles soient inconstructibles car déclarées inondables, nous demandons que le bâti soit exclu de la zone inondable et nous proposons que celles-ci soient « constructible sous réserve de prescriptions (-0,60 m par rapport au niveau de la route) comme l'ensemble des parcelles 102, 103, 104, 105, 106 puis comme le secteur la CROIX parcelle 8 et en partie parcelle 7.

En ce qui concerne les zones constructibles ou pas : sous les conseils de la chambre d'agriculture, nous décidons de proposer que la maison de la parcelle 71 sur terre agricole soit constructible dans la limite du périmètre de la maison.

Il est proposé de rendre les parcelles 83 et 84 en partie puis les parcelles 128 et 129 non constructibles afin de garder des terres agricoles ou zone naturelle et pour lutter contre l'étalement urbain.

Ainsi pour la parcelle 68, une partie de celle-ci sera constructible le long de la grande rue, le reste est réservé à l'agriculture et à l'aménagement d'un chemin pour un éventuel réaménagement de l'entrée du village.

Modification parcelle AA 68, acceptation facture géomètre

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte la facture de 568,70 € du cabinet COLIN, géomètre expert, correspondant à la part de la commune pour la modification du plan parcellaire concernant la parcelle AA 68, achetée par la commune.

Electrification Impasse La Croix

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'avant-projet sommaire (APS) présenté par le SIEC pour l'électrification de l'Impasse La Croix, soit :

- pour extension réseau : 10 170 € à la charge de la commune et éclairage public.

- et pour éclairage public : 4 880 € à la charge de la commune

et demande au SIEC de proposer une convention pour la maîtrise de ces travaux.

Vente des terrains zone La Croix

Le maire fait part de la nécessité d'optimiser la commercialisation des terrains du secteur La Croix. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir au maire pour signer les mandats de commercialisation avec l'agence ORPI de Salins les Bains. Toutefois il est demandé expressément que ces mandats comportent la possibilité pour la commune de vendre elle-même ces terrains en direct et sachant que le prix de 33 € le m² est le prix TTC net vendeur.

Location jardin

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents moins René PARISOT qui ne participe pas à la délibération ni au vote, accepte de louer le jardin de la parcelle AA 68, d'une surface inférieure à 1 are, 5 € pour cette saison, à monsieur René PARISOT.

Remboursement sinistre tracteur

Le conseil municipal à l'unanimité des membres, accepte le remboursement de la somme 583,66 €, de l'entreprise VALLET correspondant au remboursement par l'assurance de la commune, des réparations du tracteur suite à un sinistre. La facture étant déjà payée par la commune.

Vente de bois façonné

Le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre un lot de bois façonné, environ 12 stères, au prix de 25 euros le stère, à monsieur CHUARD Pierre.

Demande de l'Association la V'lottière

Cette association sollicite :

- 1) une subvention de la commune. Pour répondre le conseil demande un bilan financier.
- 2) L'autorisation d'utiliser le parking de la mairie, le local ouvrant sous le auvent et le auvent de l'atelier pour organiser un concours de pétanque le vendredi 20 juillet 2012 en soirée. Avis favorable du conseil pour cette demande.

Elections présidentielles : le maire demande aux conseillers de faire part au secrétariat de mairie de leurs disponibilités pour établir le bureau de vote et les tours de garde.

Le secrétaire de séance,
Ph. BULABOIS

Le maire,
P. BERNARD